

Commune de COUVILLE

2020-28

L'an deux mil vingt, le 12 novembre, Nous Sédrick GOURDIN, maire de COUVILLE, avons convoqué le conseil municipal pour le 17 novembre 2020 à 18h30.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation par madame Peggy LEMENUUEL du pôle de proximité de Douve et Divette
- Droit de formation des élus
- Mise à disposition d'un agent à l'ASCC
- Remboursement de frais de fonctionnement stade de foot
- Passage piéton : signature d'une convention pour occupation du domaine public
- Divers

Commune de COUVILLE

L'an deux mil vingt, le 17 novembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance ordinaire et publique sous la présidence de monsieur Sédrick GOURDIN, maire.

Étaient présents : GOURDIN Sédrick, LEROSIER Michaël, AIMARD Isabelle, GUILLEMEAU Eric, LEFILLATRE Isabelle, AVOYNE Delphine, GAMBLIN Rémi, GODARD Coralie (arrivée à 19h00), DELALANDE Caroline, METAYER Matthieu, VOISIN Benoît, LESEIGNEUR Benoît, LE MIEUX Sandrine.

Absents excusés : BOSCHER David, ROQUIER Stéphanie.

Pouvoirs : BOSCHER David pouvoir à GUILLEMEAU Eric, ROQUIER Stéphanie pouvoir à LEROSIER Michaël.

Secrétaire de séance : METAYER Matthieu.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

=====

Approbation du compte rendu du 13 octobre 2020

Présents : 12

Votants : 14

Après délibération à l'unanimité, le compte rendu de la réunion de conseil municipal en date du 13 octobre 2020 est approuvé sans observations.

I. Présentation par madame Peggy LEMENUEL du pôle de proximité de Douve et Divette

Monsieur le maire remercie madame Peggy LEMENUEL, directrice du pôle de proximité Douve et Divette de sa présence et lui donne la parole.

Madame Peggy LEMENUEL présente le rôle et le fonctionnement du pôle de proximité Douve et Divette et globalement de l'agglomération du Cotentin.

L'agglomération du Cotentin regroupe 132 communes, 192 élus communautaires, 9 anciennes communautés de communes et 2 communes nouvelles (Cherbourg et La Hague) formant 11 pôles de proximité. Le bureau communautaire compte 34 membres, 15 vice-présidents, 19 conseillers délégués communautaires, dont 11 présidents de pôles de proximité.

Le pôle de proximité compte 9 représentants et 1 suppléant pour 6 commissions prospectives.

Monsieur Stéphane Barbé est président de la commission de territoire de Douve et Divette.

Outre les compétences de l'agglomération du Cotentin le pôle de proximité gère le service commun « petite enfance » initialement compétence de la communauté de communes Douve et Divette.

Monsieur Sédrick Gourdin est membre de la commission développement, emploi, tourisme attractivité et relations à l'international de la communauté d'agglomération. Il pilote le service commun de la petite enfance du pôle de proximité Douve et Divette.

II. Droit de formation des élus

Présents : 13

Votants : 15

Monsieur le maire indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

2020-29

Les organismes de formations doivent être agréés, monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits. La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

- Les fondamentaux de l'action publique locale
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits ...)

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à environ 2% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

Le conseil municipal, Après délibération, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, DECIDE :

- d'adopter la proposition du maire

Le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera plafonné à 1000€.

- d'inscrire au budget 2021 les crédits correspondants.

III. Mise à disposition d'un agent de l'ASCC

Présents :13

Votants : 15

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour le renouvellement ou non de la convention de mise à disposition de personnel communal à l'ASCC.

Huit des conseillers présents, sollicitent le vote à bulletin secret.(8 pour – 4 contre – 1 abstention)

Après délibération, à bulletin secret, le conseil municipal décide par 9 voix pour, 6 voix contre afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'ASCC qui assure l'accueil collectif des mineurs, de renouveler la convention du 1^{er} janvier au 31 août 2021 pour un total de 557.75 heures et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les pièces afférentes, convention, arrêté.

IV. Remboursement de frais de fonctionnement stade de foot

Présents :13

Votants : 15

Monsieur le maire présente au conseil municipal le montant des frais de fonctionnement des stades pour la saison 2019-2020 et le calcul des participations pour les communes.

Le montant à payer par la commune de Couville à la commune de Hardinvast est de 3903.57€.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve le montant des frais proposé et donne pouvoir à monsieur le maire pour en effectuer le versement en 2021 et signer les pièces afférentes. Ce montant sera inscrit au budget primitif 2021.

V – passage piéton : signature d'une convention pour occupation du domaine public

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour la réalisation d'un passage piétons, hors agglomération, il y a lieu de consulter le conseil départemental. Afin de finaliser la réalisation d'un passage piéton à Talfaret la commune doit signer une convention pour occupation du domaine public.

Cela suppose l'aménagement par la commune d'un cheminement piéton et la mise en place d'une signalisation dynamique. A ce jour, l'empierrage et le busage n'ont pas encore été effectués donc la convention n'a pas été établie.

Monsieur Benoît Voisin, conseiller municipal, rappelle les dangers des passages piétons et demande s'il ne serait pas possible de mettre un feu. Cette partie de voie n'étant pas en agglomération cela est impossible

Monsieur Matthieu Metayer, conseiller municipal demande néanmoins qu'une sécurité supplémentaire soit étudiée, à savoir la mise en place d'une ligne continue d'interdiction de doubler aux abords du passage piétons.

Madame Sandrine Le Mieux, conseillère municipale demande le coût de cette opération. Le coût définitif est dans l'attente de réception des devis.

Le vote est reporté au prochain conseil municipal dans ces attentes.

VI- Divers

↳ Colis des aînés

Monsieur le maire donne la parole à madame Isabelle Aimard, deuxième adjointe concernant l'organisation de la distribution de colis compte tenu de l'annulation du repas des aînés en raison de la crise sanitaire.

Madame Aimard sollicite l'approbation du conseil municipal pour utiliser les crédits initialement prévus pour le repas des anciens annulé suite à la COVID 19 pour distribuer un cadeau (chocolats, ou gâteaux) aux personnes de 66 à 75 ans à raison d'un colis par foyer, sachant que les personnes de plus de 75 ans bénéficient de ce présent de Noël offert par le CCAS comme les années précédentes.

Afin de soutenir le commerce local, le colis serait réalisé par un commerçant couvillais et à retirer sur présentation d'un bon.

Tous les membres du conseil municipal approuvent cette proposition.

↳ Réfection salle conseil municipal

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux de réfection de la salle du conseil municipal vont commencer la semaine prochaine.

↳ Rappel

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il est de mise de faire preuve de discrétion en ce qui concerne les dossiers en cours ; hors contexte les discussions peuvent être mal comprises et mal interprétées.

↳ Courrier députée

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de madame Sonia Krimi qui transmet ses félicitations à toute l'équipe municipale et administrative pour la création du marché hebdomadaire.

↳ Question de madame Sandrine Le Mieux, conseillère municipale : « pourquoi avoir demandé aux parents d'apporter des serviettes à l'école » ?

La municipalité a sollicité les parents d'élèves afin qu'ils fournissent aux enfants des serviettes pour s'essuyer les mains. Sans de plus amples explications cela a donné suite à une grande incompréhension et à beaucoup de polémique.

Suite à la Covid 19, l'utilisation des sèche mains n'est pas autorisée dans les établissements scolaires, obligation est donc faite de revenir à l'utilisation du papier. Compte-tenu du nombre d'élèves et du nombre de lavage de mains programmés dans la journée le coût pour la commune d'achat d'essuie mains papier est élevé, 5000€ d'ici juin 2021. Monsieur le directeur demandant aux parents que les enfants soient munis de mouchoirs jetables, a suggéré que la commune pouvait peut-être demander aux parents de pourvoir les enfants de serviette en papier.

Le mot serviette portait effectivement à confusion.

A l'avenir les parents d'élèves conseillers municipaux seront inclus dans la boucle des demandes ou informations concernant l'école afin de pouvoir assurer un relais pour expliquer les choses de vive voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Commune de COUVILLE

GOURDIN Sédrick		GODARD Coralie	
LEROSIER Michaël		DELALANDE Caroline	
AIMARD Isabelle		METAYER Matthieu	
GUILLEMEAU Eric		ROQUIER Stéphanie	
LEFILLATRE Isabelle		LESEIGNEUR Benoît	
AVOYNE Delphine		VOISIN Benoît	
BOSCHER David		LE MIEUX Sandrine	
GAMBLIN Rémi			